

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

du 5 mars 2021

Membres présents :

Mesdames BLONDEAU Fabienne, GUYON Michèle, VILLA-FAIVRE Michaëlle, KOGLER Elisabeth.

Messieurs BAUD Jacques, HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, AMEIL Michaël, ROGNON Vincent, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice.

Membre excusé : Madame GUY Fabienne et Monsieur BAUD Alain.

Secrétaire de séance : Mr TOUBIN Frédéric.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la salle des fêtes.

Début de séance à 20h05.

EXPOSE SUR LA FORÊT COMMUNALE PAR MR NICOLAS

La commune possède 450 hectares de forêt soumise. Celle-ci se répartit en différents groupes :

- amélioration (parcelles 10, 12, 16,17) ;
- régénération, gros bois (parcelles 27, 28, 31, 32) au Sapey ;
- jardinage (parcelles 37 et 40) : beaucoup moins sensible au vent et aux parasites.

La forêt comprend 51% de sapins, 43% d'épicéas et 6% de divers feuillus. La possibilité annuelle représente 3500 à 3800 m³. L'accroissement annuel s'élève à 12 m³ / hectare / an.

3 types de commercialisation :

- la prévente : bois debout (frais de bûcheronnage à déduire) ;
- le contrat d'approvisionnement (un acheteur veut un volume à une date précise) : contrat actuel avec la scierie Descourvières ;
- les accords-cadres pour les chablis.

Prix moyen du m³ de chablis bord de route : 43 €.

L'état d'assiette 2021 concerne les parcelles 28, 31 et les chablis.

Une vente vient d'être réalisée sur la parcelle 28 : 600 m³ ont été vendus à la scierie Lorin à 80 € le mètre cube.

Travaux de reconstitution (susceptibles d'être subventionnés) pour 2021 :

- parcelles 28 et 31 : on conserve la régénération naturelle ; plantation par placeaux et par essences mélangées.

Dans 5 ans, il y aura sûrement plus de demande que d'offre, les cours risquent de monter. La forêt sera différente à l'avenir.

2 projets concernent la forêt :

- le projet éolien : un mât de mesure sera posé parcelle 30 ;
- projet de commune nouvelle : le plan d'aménagement sera caduque, un projet commun sera établi.

1–APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 FEVRIER 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – COMMISSION VOIRIE

- ✓ Projet de règlement pour les enrobés sur la commune : travaux d'entrée sur les propriétés privées.

La commune peut ouvrir la possibilité de participer financièrement à ces travaux d'enrobés : proposition de participer à hauteur de 50 % des travaux avec un plafond de 500 €, à réception des travaux.

Pas de rétroactivité possible.

Le règlement ne concernera pas les travaux faisant suite à une détérioration de l'enrobé consécutifs à tout incident causé par un tiers.

La pose d'une bordure en limite de propriété pourra être conseillée.

Un seul dossier par période de 5 ans sera déposé.

Projet à finaliser avant validation.

- ✓ Changement des compteurs d'eau

Un diagnostic précis et complet de tous les compteurs d'eau de la commune sera réalisé (compteurs à l'extérieur ou à l'intérieur, accès, diamètre de raccord, longueur, vanne...). Un document sera déposé dans les boîtes aux lettres pour avertir la population.

- ✓ CIS du Val d'Usiers

Les plans de la caserne et du plateformage ont été établis. Un peu plus de la moitié du terrain sera consacré à la caserne. Un parking sera réalisé en surplomb. Le SDIS demande de préparer le sol avant la construction. Le plateformage sera réalisé en 2021. Le coffret électrique est déjà existant. Les tuyaux sont en attente pour l'eau potable, les eaux pluviales et la fibre. Il manque les réseaux secs sur le restant du terrain, à voir pour faire une tranchée et préparer l'avenir.

- ✓ Extinction de l'éclairage public

Coût 2020 : 11 364 €

Environ 4 100 heures d'éclairage soit 11h15 par nuit. Si une extinction est programmée entre 22h00 et 6h00, une économie de 2 920 heures serait réalisée soit une économie de 8 089 € par an.

Si une extinction de 6h00 par nuit est mise en place, cela représenterait une économie de 6 000 € environ.

Tendance favorable de la population.

3 – CHANGEMENT DE DENOMINATION DU CHEMIN DE DAUDAGNE

Un CU a été déposé pour le terrain de Monsieur Gérard Bouveret rue du Perron. Un chemin rural le dessert actuellement. Ce chemin doit être classé en voirie publique, au moins pour la partie du chemin concernée.

Une délibération du Conseil municipal devra être prise.

Cela implique pour la commune l'entretien et le déneigement de la voirie, de réaliser la voirie et l'accès aux réseaux, de respecter les normes de sécurité, soit un coût estimé à 70 000 €.

Une réflexion est en cours.

- ✓ Demande de location d'un terrain par Monsieur Gilles Racle

Demande de location du terrain non constructible situé derrière sa ferme. Ce terrain donne accès au terrain de foot. Accord pour la location de ce terrain.

4 – COMMUNE NOUVELLE

Une réunion a eu lieu avec les 3 communes du Val d'Usiers et Monsieur le Sous-Préfet.

Pour créer une commune nouvelle, il faut l'avis favorable des 3 conseils municipaux, choisir un nom, fixer le siège de la future commune, établir un rapport financier pour les 3 communes.

La Charte constitue le socle des principes fondateurs de la commune nouvelle.

Il peut y avoir une mairie annexe.

Le nouveau conseil est composé de tous les élus en exercice, avec un maire et des maires délégués.

Les rues en doublon sont rebaptisées (ex : rue de la Forêt). La population va changer d'adresse postale.

L'immatriculation à l'INSEE change, les SIREN des anciennes communes disparaissent. Les associations de chasse peuvent continuer à exister.

Les syndicats seront dissous (SACTOM, Syndicat des Sports).

Des économies et avantages financiers :

- frais administratifs ;
- possibilité de louer les anciennes mairies ;
- mutualisation du matériel ;
- la DETR passera de 30% à 50% pendant 3 ans ;
- majoration des dotations de 5% pendant 3 ans.

Un lissage de la fiscalité sera opéré pour arriver en 2027 à 25,03 % pour le foncier bâti (taux communal + taux départemental et lissage entre les communes).

Une commission intercommunale va être mise en place. Voici les membres de la commission pour Sombacour : Frédéric TOUBIN, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Vincent ROGNON.

5 – DELIBERATIONS DIVERSES

➤ Changement de locataire

Madame Nelly FAVRE quitte son logement 2 rue de l'Eglise le 28 février. Elle est remplacée par Madame Léa PRCANOVIC à compter du 1^{er} mars. Le loyer mensuel s'élève à 420 € avec 80 € de provisions pour charges. Une caution de 420 € sera demandée.

➤ Durée des amortissements

Budget annexe eau :

- Bouches à clef : 10 ans ;
- Réseau : 40 ans.

Budget annexe assainissement :

- Réseau : 50 ans.

Budget général :

- Compte 204 : 15 ans ;
- Compte 2051 : 3 ans.

Accord à l'unanimité.

➤ Affectations des résultats 2020

Affectation résultat : BUDGET GENERAL 2021

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| • Résultat exercice de fonctionnement | 68 870,16 € |
| • Résultat antérieur reporté | 59 050,76 € |
| • Résultat à affecter | 127 920,92 € |
| • Solde d'exécution investissement | - 212 696,09 € |
| | |
| • Restes à réaliser | 11 101,00 € |
| • Besoin de financement | 223 797,09 € |
| | |
| • Résultat à affecter | 127 920,92 € |
| • Réserves 1068 | 127 920,92 € |
| • Report fonctionnement 002 | 0,00 € |

Affectation résultat : BUDGET BOIS 2021

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| • Résultat exercice de fonctionnement | -57 820,19 € |
| • Résultat antérieur reporté | 93 105,10 € |
| • Résultat à affecter | 35 284,91 € |
| • Solde d'exécution investissement | -15 484,50 € |
| • Restes à réaliser | 0,00 € |
| • Besoin de financement | 15 484,50 € |
| | |
| • Résultat à affecter | 35 284,91 € |
| • Réserves 1068 | 15 484,50 € |
| • Report fonctionnement 002 | 19 800,41 € |

Affectation résultat : PERISCOLAIRE 2021

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| • Résultat exercice de fonctionnement | - 2 436,19 € |
| • Résultat antérieur reporté | 18 984,42 € |
| • Résultat à affecter | 16 548,23 € |
| • Solde d'exécution investissement | 21 696,16 € |
| • Restes à réaliser | 0,00 € |
| • Besoin de financement | 0,00 € |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| • Résultat à affecter | 16548,23 € |
| • Réserves 1068 | 0,00 € |
| • Report fonctionnement 002 | 16 548,23 € |

Affectation résultat : EAU 2021

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| • Résultat exercice de fonctionnement | 3 974,37,94 € |
| • Résultat antérieur reporté | 30 084,25 € |
| • Résultat à affecter | 34 058,62 € |
| • Solde d'exécution investissement | - 14 902,56 € |
| • Restes à réaliser | 0,00 € |
| • Besoin de financement | 14 902,56 € |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| • Résultat à affecter | 34 058,62 € |
| • Réserves 1068 | 14 902,56 € |
| • Report fonctionnement 002 | 19 156,06 € |

Affectation résultat : ASSAINISSEMENT 2021

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| • Résultat exercice de fonctionnement | - 16,15 € |
| • Résultat antérieur reporté | 0 € |
| • Résultat à affecter | - 16,15 € |
| • Solde d'exécution investissement | 108 557,53 € |
| • Restes à réaliser | 0,00 € |
| • Besoin de financement | 0,00 € |
| | |
| • Résultat à affecter | 0,00 € |
| • Réserves 1068 | 0,00 € |
| • Report fonctionnement 002 | - 16,15 € |

6 – CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les 3 communes ont rencontré Monsieur Vérot concernant le projet de cérémonie pour 2021.

Habituellement, un comité de pilotage était créé pour préparer la manifestation. Il est composé de 3 élus par commune.

Une piste est apportée pour 2021 : le 150^{ème} anniversaire de la guerre franco-prussienne 1870-1871 avec la campagne de Bourbaki.

Fabienne Blondeau et Ahmed Kallal se proposent pour faire partie du comité.

L'association des anciens combattants du Val d'Usiers propose l'achat d'un drapeau unique « Val d'Usiers » en rapport avec la commune nouvelle. Il n'y aura plus qu'un seul porte-drapeau.

7 – TRAVAUX 2021

Budget eau :

- remplacement des compteurs d'eau : 25 000 € TTC ;

Budget assainissement :

- canalisation du Bief : 25 716 € TTC ;

Budget général TTC :

- mur de l'église : 6 901 € ;
- plateformage caserne : 150 000 € (50 000 € par commune) ;
- brûleur presbytère : 2 928 € ;
- point à temps : 20 000 € ;
- wc publics mairie : 2 000 € ;
- achat de terrain et frais Frénaie : 7 000 €.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- **Sombac'fouille** : réflexion sur l'organisation de cette manifestation, réunion le mercredi 10 mars avec le Comité des Fêtes.
- **Survol du village en hélicoptère** : une vérification des lignes électriques aura lieu en mars ou en avril.
- **Fête des mères 2021** : l'organisation d'un repas étant compromise en raison de la crise sanitaire, un cadeau (fleurs ou plante...) sera remis aux mamans à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu à l'extérieur le samedi 5 juin.
- **Demandes de subvention** : 5 demandes réceptionnées (le p'tit panier, l'ADMR, la prévention routière, l'association vivre ensemble, la banque alimentaire. Le Conseil municipal aide prioritairement les associations locales et n'accède pas à ces demandes.
- **Application Panneau Pocket** : « ma commune dans ma poche », application gratuite pour les administrés, laquelle permet de diffuser des informations, des alertes, des communications diverses. Les habitants sont informés de l'actualité de leur commune. L'outil est simple à utiliser. Dans le Doubs, plusieurs communes l'utilisent (Bugny, Arc-sous-Cicon, Evillers, Goux-les-Usiers). 4500 mairies en France utilisent Panneau Pocket. Le coût annuel s'élève à 130 €, pas de tacite reconduction.
- **Mars bleu** : en lien avec l'Association Sourire et Solidarité. Cette association finance les soins médicaux et thérapeutiques non pris en charge pour les personnes atteintes de maladies, de handicaps et résidant dans le Doubs.

La séance est levée à 23h40.

Prochaine réunion le vendredi 9 avril 2021 : vote du BP 2021